



## Un projet de parc photovoltaïque valorise l'ancien centre technique du HAC

La commune de Gainneville, accompagnée de la SEM ASER (SEML Axe Seine Énergies Renouvelables) et d'ÉPI (Énergie Partagée Investissement), propose de développer un projet de centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'entraînement du HAC, en concertation avec la commune de Saint Laurent de Brèvedent.

Pour en savoir plus sur le projet et sur ses acteurs, nous vous donnons rendez-vous à l'une des permanences organisées aux dates suivantes :

- Lundi 5 février, de 18h à 20h à la mairie de Gainneville,
- Mercredi 7 février de 14h à 16h au centre technique du HAC, le « Paquebot »
- Vendredi 9 février, de 16h à 18h à la mairie de Saint Laurent de Brèvedent

Cette étape de concertation est essentielle pour le bon déroulement du projet. Vous êtes donc conviés à venir à la rencontre des porteurs de projet pour poser vos questions.

**3,2 ha**  
Surface utile étudiée

**3,6 MWc**  
Puissance installée envisagée

**4 GWh**  
Production annuelle estimée

**1 600 habitants**  
Consommation électrique annuelle correspondante



Zone étudiée pour l'implantation d'une centrale PV

Un projet où les enjeux écologiques et environnementaux sont pris en compte dès le début.

Conformément au code de l'environnement, le développement d'un projet photovoltaïque comme celui envisagé nécessite d'analyser l'impact du projet sur les habitants (changement d'usage des terrains, intégration paysagère des panneaux photovoltaïques), ainsi que sur la faune et la flore présentes, pendant un cycle biologique d'un an. Lancée en novembre 2023 et réalisée par un cabinet indépendant, l'étude dresse un état initial du site, évalue les enjeux du projet liés à l'environnement, les contraintes réglementaires, techniques et d'usage. Elle viendra ainsi compléter la faisabilité technique du projet et définir l'implantation la plus adaptée au site.

### Une concertation locale en 3 grandes étapes



1 - Présentation du projet avec les élus et les services à l'automne 2023



2 - Permanences destinées aux échanges avec les habitants



3 - Présentation publique du projet à l'été 2024



La commune de Gainneville étudie la possibilité d'accueillir un parc photovoltaïque sur l'ancien centre technique du HAC, conjointement à un projet de réimplantation des équipements sportifs sur la commune. La centrale photovoltaïque contribuera à la transition énergétique de notre commune, ainsi qu'à celle de Saint Laurent de Brèvedent, tout en réduisant notre dépendance énergétique.

« L'installation d'un parc photovoltaïque permettrait de produire une électricité locale et décarbonée, avec l'objectif de faire baisser la facture d'électricité de la commune, et ce durablement. À travers ce projet, la commune envisage de créer une filière de production des énergies renouvelables sur son territoire, au bénéfice de l'emploi et de la formation des jeunes à ces nouveaux métiers. Comme vous le savez, ce secteur manque cruellement de ressources disponibles.

Enfin, nous nous réjouissons du premier accueil favorable des élus de Saint Laurent de Brèvedent. Il nous faut maintenant avancer. La concertation locale menée par l'équipe projet doit permettre de nous inscrire dans une démarche progressive, collective, respectueuse et responsable. »

**Martial Galopin, Maire de Gainneville**

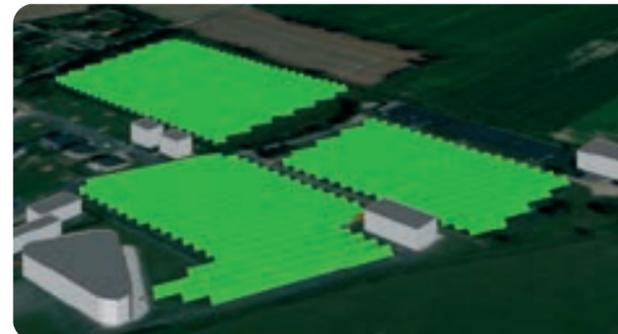


La Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergies Renouvelables est composée d'acteurs publics (Métropole de Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole, Métropole du Grand Paris, Ville de Paris) et privés (Banque des Territoires, Énergie Partagée Investissement).

Créée il y a un an, elle a vocation à développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables et de récupération sur les territoires de l'Axe Seine.

« La SEM ASER apporte son savoir faire dans le développement de ce type de projet, à savoir la conduite de projet somme toute rendue complexe par l'empilement des règles d'urbanisme, de biodiversité, de sécurité électrique, de gestion de l'eau etc... Avec la commune de Gainneville et Énergie Partagée, nous sélectionnerons un opérateur qui prendra en charge la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations. Avec l'appui et l'expertise de la Communauté Urbaine du Havre, la SEM ASER prévoit d'investir en tant qu'actionnaire majoritaire tout en laissant un contrôle renforcé dans la gouvernance du projet à la commune de Gainneville. »

**Mathieu Dancre, Directeur Général de la SEM ASER**



Les élus de Saint Laurent de Brèvedent ont été consultés à l'automne dernier par l'équipe Projet pour prendre connaissance du projet de centrale photovoltaïque implantée sur leur commune. Ils ont porté une grande attention aussi bien à la

proposition d'accompagnement de la SEM ASER qu'à la démarche d'investissement citoyen d'Énergie Partagée, et aux interactions entre les communes de Gainneville et de Saint Laurent de Brèvedent. Ces échanges ont été suivis quelques semaines plus tard par une présentation du projet aux riverains dans la proximité du site du projet.

« Ce projet se fera dans la transparence et la confiance. Nous devons accorder une attention particulière aux riverains de proximité immédiate, afin de répondre à leurs questions, notamment sur l'impact visuel ou sonore de la centrale. Au-delà des retombées fiscales, nous étudierons la pertinence pour la commune de prendre une quote part dans la société de projet, ce qui va dans le sens du partage de la valeur sur le territoire, de la préservation d'un bon niveau d'information dans la conduite du projet, et de l'assurance d'une implication durable des investisseurs. »

**Patrick Busson, Maire de Saint Laurent de Brèvedent**



Énergie Partagée Investissement s'appuie sur le réseau régional ÉCLORE pour inviter les Normands à prendre part aux projets de production d'énergie renouvelable qui répondent au label défini par le mouvement Énergie Partagée.

À l'aide d'un outil appelé « La Boussole », ÉCLORE examine la manière dont le projet sera dirigé, comment il sera financé et quels impacts il aura sur le plan environnemental et en termes d'intérêts pour les habitants. Énergie Partagée Investissement intervient en amont du projet afin de participer aux décisions importantes et de s'assurer que les critères du label sont respectés.

« Ce projet part dans la direction de ce que nous souhaitons voir se développer en Normandie. Il est imaginé avec les acteurs du territoire ; les décisions sont partagées avec les élus. C'est un projet à taille humaine qui répond à la nécessité de déployer la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Il est situé sur des terrains qui ont déjà été aménagés pour d'autres usages. Outre le fait de veiller au respect de notre label qualité, notre rôle sera aussi de sensibiliser les habitants aux enjeux de tels projets pour eux-mêmes et pour leur territoire, et de leur réserver une place à l'investissement. »

**Bénédicte Clerbout, animatrice du réseau Éclore**

### Vos contacts

accueil@gainneville.fr  
contact@sem-aser.fr  
benedicte.clerbout@7vents.eu.